Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER- agrégation) ;

- Vu l'arrêté du 7 octobre 2019 modifié nommant les présidents des jurys des CAER- agrégation ouverts au titre de la session 2020 ;

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section langues vivantes étrangères : hébreu est constitué comme suit pour la session 2020 :

Présidente

Mme Orly PORTE Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche	Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Rina COHEN MULLER Maître de conférences des universités	Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Orly COHEN Professeure agrégée	Académie de PARIS
M. Joël OWSIEJEWICZ EC. R Professeur agrégé	Académie de PARIS
M. Edouard ROBBERECHTS Maître de conférences des universités	Académie d' AIX-MARSEILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 05 mars 2020

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE